

CVS ITEP « Les Moineaux »

12/11/2020

Ordre du jour

- Point sur les effectifs (enfants / professionnels)
- Point sur le SESSAD à venir
- Travaux fin 2020
- Présentation du Plan Bleu
- Point sur le protocole sanitaire

Effectifs

- Enfants : 27 enfants en internat (-1 départ au 08/11/20) / 15 enfants en externat / 14 enfants en SAAI
- Professionnels : Arrivée de 2 nouvelles éducatrices
 - Externat : Mélodie GALVES
 - SAAI / SESSAD : Laurie MEKKY

SESSAD

- Comme évoqué lors du dernier CVS le SAAI va se transformer en SESSAD.
- Passage de 12 places à 32 places
- Nécessité de ré organiser avec une équipe dédiée

SESSAD

Dispositif ITEP

Directeur : Cédric RAMAGE



Internat Externat

1 ETP Cheffe de service Nasséra ATTALA



SESSAD

0,40 ETP Cheffe de service Marion CROZIER

SESSAD

	ITEP	SESSAD
Psychologues	1,70 (Blandine MARTIAL, Jérôme DEPETRIS, Claire JAQUOT PARIS)	0,50 (recrutement en cours)
Psychomotriciennes	0,60 (Aurélie GALAND)	0,40 (recrutement en cours)
Orthophonistes	Conventions	Conventions
Educateurs	14	2



Qui sommes nous ?

Le SESSAD «Moineaux» est attaché au **Dispositif ITEP «Moineaux»** implanté depuis 1963 sur la commune de Civrieux dans l'Ain. Tenant son origine du SAAI (Service Ambulatoire d'Aide à l'intégration) créé en 1987 qui accompagnait déjà des enfants dans leur scolarité sur une modalité ambulatoire, il est en cours de transformation en SESSAD pour un agrément de 32 enfants.

Notre SESSAD reçoit des enfants de 6 à 14 ans, orientés par la CDAPH et scolarisés, qui présentent des difficultés psychologiques s'exprimant par des troubles du comportement perturbant gravement leur socialisation et leur accès à la scolarité et à l'apprentissage.

Notre SESSAD intervient sur le territoire de 3 circonscriptions académiques et sur un rayon de 20 Km autour de Civrieux : 2 dans l'Ain (Jassans et Côteière) et 1 dans le Rhône (Neuville-Val de Saône).

Nos Missions

Le SESSAD a pour mission le soutien à la scolarisation ou à l'acquisition de l'autonomie de l'enfant.

L'accompagnement du SESSAD se réalise autour de 2 axes et de 4 modalités définies avec la famille par l'équipe pluridisciplinaire dans un **Projet Individuel d'Accompagnement (PPA)** réévalué chaque année :

1– Les axes d'accompagnement

L'accompagnement éducatif est réalisé par les éducateurs spécialisés du service. Ils ont en charge le lien avec le lieu de scolarité de l'enfant (enseignant) et sont présents lors des ESS. Ils accompagnent l'enfant lors de rendez-vous principalement sur le lieu de scolarité pour le soutenir dans ses capacités d'apprentissage et de concentration.

L'accompagnement thérapeutique est réalisé par l'équipe thérapeutique du service en fonction des besoins de l'enfant et d'une prescription médicale (pour le suivi orthophoniste). Le psychologue a en charge le lien avec les services de soins extérieurs au service (CMP, etc...).

2– Les modalités d'accompagnement

Les accompagnements se déroulent soit :

- Sur le lieu de scolarité après signature d'une convention avec le Chef d'établissement.
- Au domicile après accord des parents.
- A l'extérieur pour des activités individuelles ou collectives (sorties, visites, repas de socialisation....)
- A l'établissement pour des entretiens individuels ou familiaux ou des activités groupales (jeux de société, apprentissage etc...)

Notre équipe pluridisciplinaire

0.10 ETP de Directeur

0.40 ETP de Cheffe de Service

0.10 ETP de Référente Sociale

2 ETP Educatifs

(éducateurs spécialisés)

0.50 ETP de Psychologue

0.40 ETP de Psychomotricité

Par ailleurs le service réalise des conventions avec des orthophonistes libéraux pour les prises en charges de rééducation.



Accompagner et soutenir la scolarité et l'autonomie de l'enfant

Les Travaux et investissements engagés

- Changement des portes du bâtiment du château
- Rénovation de l'accueil
- Changement de toutes les ouvertures de l'externat
- Mise en conformité du local chaudière
- Changement d'un véhicule 9 places
- Travaux électriques (équipement bureau thérapeutique + SESSAD)
- Réfection toiture école
- Equipement cuisine

Le Plan Bleu

Plan Bleu

Création : mars 2020

Mise à jour : 06/10/2020



Protocole sanitaire



CONSIGNES SANITAIRES

RENTREE 2020-2021 - 02/10/2020 V2

ITEP ET SAAI LES MOINEAUX IME LA DECOUVERTE

75 rue du Château 69139 CIVRIEUX
T 04 72 08 69 00
F 04 72 08 69 08
lesmoineaux@sauvegarde69.fr

www.sauvegarde69.fr

La décision de re confinement et de maintien des activités nécessitent un ajustement des mesures sanitaires sur l'établissement. **Les actualisations sont signalées en rouge.**

Référent COVID : Fatima MANSOUR : Infirmière 06 73 84 73 23
Cellule de veille COVID : Tous les lundis 10H30. Présents : C. RAMAGE, N. ATTALA, M. CROZIER, F. MANSOUR, B. MARTIAL, V. MAURY, J. SOUALHIA, K DAL COLLETO.



Adultes : Port du masque obligatoire en tout lieu (à l'exception des bureaux ou activités individuels à l'extérieur : ex : tonte des pelouses)

Enfants : Port du masque obligatoire pour le collège y compris lors du transport des collégiens. Pour tous les enfants en classe sauf certificat médical et à l'exception des enfants de l'IME, le port du masque n'étant pas compatible avec leur handicap.

Transport : Port du masque obligatoire pour tous dans les transports (sauf certificat médical)

1- PARENTS

Il est demandé aux parents de vérifier la température chaque matin avant l'arrivée au transport et ne pas mettre l'enfant sur l'établissement en cas de fièvre (38°) 37,8° ou de symptômes importants. Dans ce cas merci de prendre attaché avec le médecin traitant et d'en informer l'établissement.

SAUVEGARDE 69

Direction Générale : 20 rue Jules Dranard 69007 LYON | T 04 37 66 21 21 | F 04 37 65 21 19 | direction.generale@sauvegarde69.fr
Association régie par la loi de 1901 | SIREN 775 647 498 | APE 8610 C

L'actualisation du PCA

- Objectifs :
 - ANTICIPER

Les éléments entrants

- Communiqué de Presse du Secrétariat d'Etat chargé des Personnes Handicapées du 29/10/2020
 - Rappelant que l'ensemble des ESMS pour enfants et pour adultes (...) resteront ouverts au même titre que les crèches, écoles collèges et lycées.
- Protocole sanitaire de l'Education Nationale du 02/11/2020
 - Rappelant notamment l'accueil de tous les élèves et sur l'ensemble du temps scolaire ainsi que le port du masque obligatoire dès 6 ans.
- Consignes et recommandations applicables aux structures médico-sociales pour enfants et adultes en situation de handicap et dispositif de soutien sanitaire des ARS du 05/11/2020
 - D'anticiper toute mesure visant à assurer la continuité des soins, des rééducations et des accompagnement des personnes,

Eléments entrants

- Des consignes sanitaires actualisées sur l'établissement en date du 02/11/2020, remis aux Représentants de proximité et aux Présidents de CVS contenant :
 - Les règles du port du masque et des gestes barrières
 - Les consignes aux parents
 - Les consignes dans les transports
 - Les sens de circulation dans à l'arrivée sur l'établissement
 - Les consignes envers les enfants
 - Les consignes sur l'Ecole
 - Les consignes sur les ateliers éducatifs
 - Les consignes pour les repas et les pauses
 - Le ménage et l'entretien des locaux et le suivi des stocks
 - Que faire en cas de symptômes
 - Le dépistage
 - Les sorties de l'établissement
 - Le recours au télétravail
- Une forte hausse d'absentéisme (arrêts maladie + cas contact)

Tableau d'actualisation de l'absentéisme au 09/11/2020

	Fonction	MOTIF	Jour du test (si géré par l'établissement)	Résultat (si transmis)	1er jour d'absence	Date de retour (sous réserve)	TAUX	Fonction	MOTIF	TAUX	TAUX G
ITEP										ITEP	
1 Veilleur	Covid19			positif	25/08/2020	14/11/2020		Référent 1 qualité		Maladie	
1 Maitresse de Maison	Cas contact			en attente	03/11/2020	10/11/2020		1 ASI		Maladie	
1 Entretien / Transport	Cas contact				03/11/2020			1 Psychologue		Maladie	
1 Infirmière	Cas contact			négatif	03/11/2020	09/11/2020		Référent 1 sécurité		Maladie	
1 Educatrice UE	Cas contact			négatif	05/11/2020			Moniteur 1 éducateur		Maladie	
1 Educatrice internat	Cas contact			en attente	05/11/2020			1 ASI		Maladie	
							13,64	1 Cuisine		Maladie	
									15,91	29,55%	

Mise en œuvre des actions permettant la continuité de la PEC

- Les éléments suivants font l'objet d'un suivi hebdomadaire permettant d'aider la réponse de l'établissement :
 - l'évolution de la pandémie sur le territoire,
 - Le nombre et l'évolution des cas positif à la covid 19 sur l'établissement
 - Le nombre et l'évolution des cas contact à la covid 19 sur l'établissement
 - Le nombre et l'évolution de l'absentéisme (taux d'absentéisme) sur l'établissement
 - La qualité des fonctions en arrêt (transports, cuisine, veille de nuit, administratif, éducatif, thérapeutique) Cf processus définition des missions à risque dans le Plan Bleu.

Modification d'organisation permettant le maintien de l'activité

- **Niveau 1** : niveau d'organisation optimale permettant la réalisation de l'ensemble des missions de manière habituelle
- **Niveau 2** : niveau d'organisation dégradée permettant la réalisation de l'ensemble des missions mais de manière dégradée et provisoire entre 10 et 15 jours.
- **Niveau 3** : niveau d'organisation très dégradée ne permettant plus la réalisation des missions de manière habituelle et nécessitant une transformation d'activité.
- **Niveau 4** : niveau d'organisation rendant impossible le maintien de l'activité et nécessitant la mise en place d'une activité à distance avec fermeture de l'établissement.

Niveau d'activité	Mesures de continuité d'activité
<p style="color: yellow;">Niveau 2</p> <p style="color: yellow;">De 20% à 35% d'absentéisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appel à l'intérim - Appel à des prestataires extérieurs - Ré affectation des missions (cf plan bleu)
<p style="color: yellow;">Niveau 3</p> <p style="color: yellow;">De 35 à 60% d'absentéisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Modification des activités - Mise en place d'un accueil partiel et séquentiel des usagers (50% 1 jour/2) - Fermeture partielle de l'internat avec maintien d'une activité de 30% de l'internat (accueil en journée) - Réaffectation des éducateurs d'internat en journée
<p style="color: red;">Niveau 4</p> <p style="color: red;">Au-delà de 60% d'absentéisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fermeture de l'établissement - Mise en place de l'activité à distance - Déploiement de la procédure de VAD et de la procédure solutions de continuité à distance